

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : Sylvie CERBINO-BARBEROUX à Christine PORTEVIN
Sylvie COURT à Stéphanie FEUILLASSIER
Guillaume DEJY à Quentin DE PONTAVICE
Stéphane FIORONI à Loïc LANOE
Aurélien GARCIN à Patricia BELLEVILLE

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT(E) POUR LA
DIRECTION GENERALE**

N°20221108-14

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif et de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre à la Direction Générale de se consacrer entièrement à ses missions, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) de direction à temps complet (35h) qui apportera une aide en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi des

dossiers. Ce nouveau poste, créé pour une durée de 1 an à compter du 14 novembre 2022, sur le grade d'adjoint administratif, permettra également d'assurer le traitement et la circulation des informations entre Madame le maire, les élus, la direction générale et les directeurs de pôle. Ce poste sera placé sous l'autorité de la directrice générale des services de la commune de Guillestre.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Il pourra néanmoins être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU l'avis du bureau municipal du 24 octobre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi pour assurer un soutien administratif auprès de la direction générale, mais également auprès des différents services et pôles de la commune de Guillestre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** la création d'un poste d'assistant(e) de direction, à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C ;
- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ;
- **INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 012 (charges de personnel) des budgets 2022 de et suivants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 8 novembre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

